

REGLEMENT DU JEU

1. Société organisatrice

L'association La Sauce, dont le siège social est situé au 12 Impasse des Eucalyptus, 06400 Cannes (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise du 12/05/2025 à 9h au 30/06/2025 à 23h59, en France Métropolitaine, Corse incluse, un jeu avec obligation d'achat (ci-après « le Jeu »).

Le Jeu est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.helloasso.com/associations/lasauce/formulaires/1>

Le présent Règlement du Jeu (ci-après le « Règlement ») fixe les modalités de participation au Jeu. Toute participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse et DROM-COM exclus), à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des sociétés affiliées, et plus généralement de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du dit Jeu, ainsi que les membres de leur famille.

Une seule participation possible par adresse e-mail.

3. Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Réseaux sociaux Instagram (https://www.instagram.com/la_saauuce)
- Sur le site internet <https://www.lasaucestudio.com/>
- Par E-mail (à l'adresse des inscrits à la newsletter La Sauce, hors ceux refusant d'être contactés par téléphone, courrier et mail)

4. Dotations

Sont mis en jeu :

- 1 Full Pass pour LA SAUCE INTENSIV' WEEK d'une valeur de 225€ TTC
- 1 Inscription à l'année pour un cours/semaine à LA SAUCE STUDIO d'une valeur de 280€ TTC
- 2 One Day Pass pour LA SAUCE INTENSIV' WEEK d'une valeur unitaire de 95€ TTC
- 1 Adhésion offerte pour une inscription à l'année à LA SAUCE STUDIO d'une valeur de 45€ TTC
- 2 Cours privés avec MINO
- 5 T.shirts LA SAUCE d'une valeur unitaire de 25€ TTC

- 2 Jerseys LA SAUCE d'une valeur unitaire de 45€ TTC
- 5 Openclass à LA SAUCE STUDIO d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- 10 Places pour le TOO MUCH SAUCE d'une valeur unitaire de 18€ TTC
- 5 Cups LA SAUCE d'une valeur unitaire de 8€ TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice.

La dotation est non commercialisable mais peut être cédée gratuitement à un tiers majeur et titulaire du permis de conduire en cours de validité.

5. Modalités d'inscription et de participation au Jeu

5.1 - Inscription

Pour participer au Jeu, il suffit de :

- Se connecter à l'adresse suivante :
<https://www.helloasso.com/associations/lasauce/formulaires/1> jusqu'au 30/06/2025 inclus (heure de connexion en France Métropolitaine faisant foi) ;
- Effectuer un paiement du montant de son choix au profit de La Sauce.

5.2 - Participation

La participation sera prise en compte à l'instant où le participant clique aura finalisé le paiement et après avoir complété l'ensemble des champs obligatoires.

Une seule participation par adresse e-mail pendant toute la durée du Jeu sera acceptée.

5.3 – Généralités

Toute inscription ou participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent Règlement et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant. Les Sociétés Organisatrices se réservent alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

6. Détermination des gagnants

Les gagnants seront déterminés lors d'un tirage au sort aléatoire qui sera effectué le 01/07/2025.

7. Remise des dotations

Si les dotations ne pouvaient être distribuées pour toutes raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et notamment pour toutes difficultés dans le nom ou l'adresse e-mail du destinataire, cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

8. Respect des règles

Il est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au présent Règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et/ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu (notamment fausse déclaration d'identité et plus généralement par tous moyens frauduleux). La Société Organisatrice pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu toute dotation acquise frauduleusement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler ou modifier le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement du Jeu.

9. Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, les participants en seront dument informés.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son fait, les sites Internet du Jeu ou relayant le Jeu sont indisponibles.

La Société Organisatrice décline toutes responsabilités concernant les dotations et exclue toutes garanties à leurs égards. La Société Organisatrice décline également toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via son site Internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entièvre responsabilité des participants.

10. Propriété Intellectuelle

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du Jeu ou hébergeant le Jeu sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

11. Informatique & Libertés

La Société organisatrice s'engage à collecter et à traiter toute donnée à caractère personnel en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment la réglementation française applicable en matière de protection des données personnelles (à savoir la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée notamment par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (2016/679) (« RGPD »).

Les données à caractère personnel sont destinées à la Société Organisatrice pour la gestion du Jeu, notamment pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnant(s), l'attribution et acheminement de la/des dotation(s). Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

La base légale du traitement est le consentement : l'action de cocher la case d'acceptation du règlement lors de la participation au jeu-concours dans les conditions décrites ci-dessus valant consentement.

Les Sociétés Organisatrices ne collectent que les données personnelles strictement nécessaires au regard des finalités du traitement : civilité, prénom, nom, adresse e-mail, date de naissance, adresse postale.

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, toute personne physique concernée justifiant de son identité, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données personnelles la concernant et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort de ces mêmes données après la mort. Ainsi, les participants au Jeu peuvent disposer de ces droits, en adressant leur demande écrite et en joignant un justificatif d'identité, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, au Délégué à la Protection des données de l'association La Sauce :

- Par e-mail : la-sauce@outlook.fr

Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits en matière de protection de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles à l'adresse suivante : <https://cnil.fr/>.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et dotation.

La Société Organisatrice supprimera les données personnelles collectées pour la gestion du jeu [3 mois après la date de fin de validité de la dotation].

Le cas échéant, les données personnelles collectées sont susceptibles d'être conservées plus longtemps au titre d'obligations légales spécifiques ou en cas de contentieux.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données, à l'adresse suivante :

- Par e-mail : la-sauce@outlook.fr

12. Réclamations

Toute réclamation concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent Règlement devra être adressée à l'adresse e-mail suivante :

la-sauce@outlook.fr

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 1 mois suivant la date de clôture du jeu, soit au plus tard le 30/07/2025 inclus.

13. Accès au règlement et modification

Le règlement est disponible gratuitement sur le site Internet du Jeu pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://www.helloasso.com/associations/lasauce/formulaires/1>

Toute modification substantielle des modalités prévues au présent règlement fera l'objet d'une annonce sur le site du Jeu.

14. Loi applicable

Le présent Jeu est exclusivement régi par la loi française.